Interventions économiques

38 | 2008
Le renouveau de la pensée polanyienne

Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien

Territorial Development and Social Innovation: A Polanyian Input

Jean-Marc Fontan

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/369
DOI : 10.4000/interventionseconomiques.369
ISBN : 1710-7377
ISSN : 1710-7377

Éditeur
Association d'Économie Politique

Référence électronique
Jean-Marc Fontan, « Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 38 | 2008, mis en ligne le 16 février 2011, consulté le 06 mars 2024. URL : http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/369 ; DOI : https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.369

Ce document a été généré automatiquement le 6 mars 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien

Territorial Development and Social Innovation: A Polanyian Input

Jean-Marc Fontan

Introduction

1 Face à la reconfiguration de la question mondiale, nous ne pouvons compter uniquement, comme le laissent entendre Peter Schwartz, Peter Leyden et Joel Hyatt (2000), sur les innovations à finalité technologique ou économique pour répondre aux défis posés par les nouveaux enjeux planétaires. Il importe aussi et surtout de comprendre comment les dimensions sociale et politique de l'innovation jouent un rôle et ont une place centrale dans la construction, le développement et l'orientation normative du vivre et de l'être ensemble prenant place tant à l'échelle locale qu'à l'échelle planétaire. Bien comprendre la dynamique du processus d'institutionnalisation de l'innovation est crucial pour mieux orienter le sens et la portée solidariste, « altériste »1 ou écologiste à donner aux nouvelles technologies et modalités organisationnelles, qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou culturelles.

2 Dans cette perspective, peu d'écrits théoriques se penchent sur le lien existant entre développement territorial et innovation sociale (Aydalot, 1986, 2006). Pourtant, au moment où nous observons et une reconfiguration des inégalités socioterritoriales au Nord et au Sud, et une forte réduction de la biodiversité dans l'ensemble des écosystèmes de la planète, l'approfondissement de notre compréhension sur ce lien est vital pour bien suivre les mouvements d'appropriation et de localisation propres à tout processus d'institutionnalisation (Polanyi, 1992).

3 Cet article vise donc plusieurs objectifs. Dans un premier temps, il nous permettra d'analyser les trois moments clés du processus polanyien d'institutionnalisation des activités sociales. Nous montrerons en quoi et comment toute innovation peut être décomposée en deux moments épisodes où, premièrement, se définit un état permettant de statuer sur la nature ou la dominante de l'innovation, laquelle est parfois économique, souvent technologique et toujours culturelle, et deuxièmement, s'élabore dans un social élargi le processus de cristallisation des dimensions sociale et politique de l'innovation. Troisièmement, nous montrerons, en nous inspirant de l'idée de double mouvement avancée par Polanyi (1983), que les dimensions sociale et politique de la nouveauté sont au cœur de la dynamique qui permet à toute innovation de se trouver une niche, soit dans la matrice des institutions dominantes chargées de la régulation de territoires nationaux, soit dans les dispositifs contre hégémoniques qui accompagnent cette matrice, la questionnant ou en la remettant en question, soit dans une position attentiste où le choix est sans cesse reporté jusqu'à ce que le point de basculement (Bourdieu, 2008) soit atteint, forçant les attentistes à prendre position.

4 Dans un deuxième temps, nous regarderons plus finement le processus d'innovation. Nous le ferons en nous inspirant des travaux que nous avons réalisés sur des initiatives locales vouées au développement de territoires orphelins du développement2. Ce regard se voudra critique puisqu'il mettra en lumière l'ambivalence propre à la nature institutionnelle du territoire. Ce dernier, en tant que scène d'actualisation d'une variété de rapports sociaux, dont le rapport territorial, joue un rôle à la fois effacé et clé dans la façon dont est intégré toute nouveauté.

5 Concrètement, nous montrerons que le développement spatial qui découle des transformations permises par des innovations s'inscrit inévitablement dans des rapports de force prenant place entre des acteurs sociaux, entre des organisations ou entre des territoires. Dès lors, l'innovation, en tant que processus de construction de l'usage social d'une nouveauté, constitue une « scène écosystémique » sur laquelle s'allient, se font discrets ou s'affrontent des acteurs en situation de concurrence et de coopération, autour de l'enjeu que représente la définition des règles, des normes et des routines à partir desquelles la nouveauté va revêtir ou investir les rapports sociaux, à l'aune de la domination ou de l'émancipation.

6 Dans un troisième temps, nous analyserons le lien entre initiative locale, innovation et développement territorial. À partir d'éléments de synthèse se dégageant de nos travaux sur le développement local, nous montrerons comment l'initiative locale constitue un « lieu moment » de validation ou de confrontation des rapports sociaux en place.

7 On le comprendra, l'enjeu de la proposition que nous défendons est de taille. Nos travaux indiquent que pour assurer le développement d'un territoire, il ne s'agit pas simplement de penser de la nouveauté, il ne suffit pas tout bonnement d'être inventif ou créatif pour trouver de nouvelles solutions à des besoins, à des maux, à des urgences ou à des aspirations sociales. Encore faut-il le faire de façon telle que la nouveauté contribue à une production, une distribution, une circulation et une disposition solidaires, « altériques » et écologiques des attributs présents sur un territoire. Ces choix seront à faire par les acteurs. Des batailles seront à mener, des compromis et des compromissions pourront ou ne devront pas être négociés. De ce travail de construction dans le solidarisme, l'altérisme et l'écologisme, de nouveaux usages sociaux s'agglutineront autour de grappes innovantes pour orienter le devenir

émancipateur ou aliénant du ou des prochains modèles civilisationnels des sociétés humaines.

L'innovation, un processus d'intégration multidimensionnel de la nouveauté

8 L'étude de l'innovation, telle que nous le proposons, demande de passer en revue la trajectoire menant à l'institutionnalisation d'une nouveauté. Cette trajectoire se déroule en trois temps précis.

9 Premièrement, en amont du processus d'innovation, nous retrouvons l'espace propre à la création, à l'invention ou à la découverte. Il peut autant s'agir d'une nouveauté de produit ou de procédé, d'une nouvelle connaissance ou d'une nouvelle technologie sociale ou politique.

10 L'acte créatif peut être le fruit du hasard, comme il peut découler d'une construction sociale. Le vaccin pour la variole a été découvert à la fin du 18e siècle par le docteur Edward Jenner, suite à une observation faite auprès de fermiers anglais qui ne contractaient par la maladie. L'invention du fauteuil roulant par le canadien George Klein, en 1955, est le fruit d'une intense collaboration entre le milieu de la recherche, des associations canadiennes et internationales d'anciens combattants, des personnes paraplégiques et des représentants du milieu des affaires. Si le vaccin pour soigner la variole a été largement utilisé et que l'usage des fauteuils roulants pour anciens combattants et paraplégiques s'est généralisé au monde entier, d'autres inventions n'ont pas connu le même sort. Telle l'idée, suggérée par James Tobin en 1972, de mettre en place une taxe sur les transactions monétaires internationales. Certaines créations, inventions ou découvertes conduisent à l'adoption de nouveaux usages – sous la forme de nouvelles technologies, de nouvelles modalités organisationnelles, de nouveaux modes de comportements ou de pensée ou de nouvelles règles ou normes institutionnelles –, d'autres non.

11 Deuxièmement, par innovation, il est généralement entendu ce processus prenant place entre l'émergence d'une nouvelle idée et l'intégration de son usage dans la vie courante (OCDE, 1995). Tant la pierre polie, la forme institutionnelle de l'État-nation, la représentation moderne de l'atome, la stratégie des districts industriels, le cubisme, la télévision que la gestion par équipe de travail ou le juste à temps ont été des nouveautés qui ont donné lieu à des expérimentations avant que leur usage social ne soit bien accepté ou reconnu. Ce passage de la création à l'institutionnalisation d'un usage social correspond au temps d'intégration ou d'adoption nécessaire à une idée nouvelle pour que son usage s'incruste dans le corpus sémantique d'une culture et se territorialise.

12 De nos jours, nous observons une production individuelle ou collective assez importante de « nouveautés » (Alter, 2000). L'esprit du temps encourage le comportement créatif (Bolstanski et Ciapello, 1999). De ce bouillonnement d'idées nouvelles, des individus, des collectifs, une communauté ou une société retiendront certaines d'entre elles, lesquelles se traduiront par l'adoption de nouveaux usages sociaux au niveau individuel, collectif ou sociétal. Pourquoi en est-il ainsi ? Comment s'opère le processus de sélection culturelle. ?

13 Par analogie, avec le monde du vivant, nous pourrions dire que la créativité observable dans une communauté humaine est à l'image de ce que représentent les mutations génétiques dans le monde vivant. Bien que les mutations génétiques chez des individus d'une espèce animale soient nombreuses, toutes ne sont pas pérennisées. Un processus de sélection naturelle s'opère. Nous postulons qu'il en est ainsi pour la nouveauté culturelle. Toute création n'est pas d'emblée reconnue, elle ne s'institutionnalise pas automatiquement dans la grammaire culturelle d'un groupe, d'une communauté ou d'une société. Elle fait plutôt l'objet d'une sélection culturelle.

14 Comment rendre compte de la sélection culturelle prenant place dans des communautés autrement qu'en associant le mécanisme de sélection au processus d'innovation ? Ce mécanisme de sélection témoigne du travail ou du poids systémique fait ou engendré par des « acteurs sociaux » (individus, collectifs, groupes, organisations, objets, technologies, institutions) pour qu'un nouvel usage en vienne à être rejeté ou adopté. Adoption ou rejet fondamentalement lié au fait, selon Polanyi (1992), que toute activité sociale ne peut exister sans être encastrée dans l'appareillage institutionnel d'une communauté. Concrètement, ceci ne signifie pas que toute création ou découverte soit automatiquement reconnue ou intégrée par les dispositifs institutionnels en place. Bien au contraire, le processus d'innovation, en tant que « lieu et moment » de construction d'un usage (l'image du laboratoire social3 de Latour, 1979), se construit de façon telle que la nouveauté, pour être encastrée, doit être socialisée au sens wébérien du terme, c'est-à-dire que sa fonction, son utilité et son sens social doivent être non seulement dirigés vers autrui, mais aussi reconnus et avalisés, même au prix de l'aliénation, par l'environnement social concerné.

15 L'enjeu de la construction de l'usage social d'une nouveauté consiste donc à la rendre légitime et utile « socialement ». Comment ? Premièrement, par et dans une mobilisation de ressources qui faciliteront son intégration dans des relations sociales. Deuxièmement, par sa formalisation dans des rapports sociaux.

16 Selon cette perspective, l'innovation est intégrée au corps social en fonction d'une évaluation où son utilité, sa portée, sa pertinence et son sens font l'objet d'imposition ou d'accords entre individus et acteurs sociaux en fonction de ce que cette innovation représente pour eux, aux avantages ou aux inconforts qu'elle leur procure (Reynaud, 1979). Ce jugement, ou cette imposition, est construit en fonction de la qualité et de l'a propos de la réponse apportée par l'innovation aux besoins que les individus et les acteurs en situation d'inégalité ont, aux urgences qu'ils vivent, aux aspirations qui les font rêver. Dit autrement, pour certains des acteurs concernés - et nous entendons par là les plus influents d'un groupe, les membres de l'élite ou ceux en position de proposer ou d'imposer leur point de vue sur une communauté -, leur prise de position sur la pertinence d'une nouveauté sera immanquablement fondée sur les avantages ou les désavantages qu'ils peuvent en retirer d'un point de vue néo-aristocratique eu égard à leur position sociale, à leurs intérêts et à aux projets qu'ils portent ou défendent (Pareto, 1968 (1917) ; Veblen, 1899 ; Mills, 1956).

17 À l'échelle micro, la sélection culturelle d'une nouveauté signifie que l'encastrement de celle-ci est effectué dans de l'organisationnel informel qui en vient à se formaliser pour ensuit s'instituer. Ceci advient en fonction de la production d'une identité particulière (White, 1992) et la formation de réseaux (Granovetter, 1973) qui assujettissent au nouvel usage une place et une position en relation avec celles occupées par d'autres usages et réseaux, eu égard aux autres traits culturels déjà institués. Ce faisant, la

nouveauté est alors inscrite alors dans un micro système (modèle organisationnel de la sous-traitance éclairée chez Bombardier (Julien et al., 2003), dans un sous-système de l'économie (le juste à temps, (Sekine, 1983), au sein d'une configuration corporatiste (Hollingsworth, 2000) ou dans un des grands systèmes sociétaux (le mode de régulation économique post-fordiste (Boyer, 1986)) d'une société ou d'un ensemble de sociétés (système monde de Wallerstein (1974, 1980, 1989) .

18 Troisièmement, l'institutionnalisation de la nouveauté est marquée par sa territorialisation. Elle signifie qu'il y a intégration de nouveaux usages dans un modèle territorialisé de développement d'un groupe, d'une communauté ou d'une société et que cette intégration alimente les mécanismes de régulation du vivre et de l'être ensemble. L'institutionnalisation contribue ainsi à la production et à la reproduction de la matrice culturelle territorialisée d'une société, tout en permettant sa transformation lorsqu'une nouvelle grappe d'innovations en arrive à supplanter une plus ancienne.

19 Attardons-nous un peu sur la question du lien entre la transformation du modèle de régulation d'une société et l'impact de cette transformation sur le rapport au territoire. Nous le ferons en revoyant la façon dont s'amorce une mise à jour de la modernité à partir de la crise de 1930 en Amérique du Nord. En réponse à cette dernière est adopté le « New Deal ». Ce dernier constitue un ensemble de mesures, programmes, dispositifs plus ou moins bien articulés les uns aux autres (Nikonoff, 2005) qui contribuent au renouvellement de certaines des configurations institutionnelles de la modernité. Cette action de mise à jour inclut une proposition particulière qui amène l'État à se responsabiliser eu égard au développement régional de l'espace national, marquant une rupture avec l'époque antérieure, où ce dernier était laissé entre les « mains du marché ». En découle, pour les États-Unis, le projet de la Tennessee Valley Authority (Morgan, 1934), et pour le Canada, sensiblement à la même époque, le projet Antigonish. (Tremblay et Fontan, 1994)

20 Le New Deal est un des indicateurs qui nous permet de suivre la mise en place de la configuration régulationniste fordiste keynésienne, qui, par son entrée en fonction entre le début et la fin de la Deuxième Guerre mondiale, renouvellera les façons de faire, dont celle de l'État à l'égard de l'espace intranational. Ce dernier poursuivra sa lancée interventionniste en complétant la stratégie d'intervention par le développement régional en adoptant de mesures plus fines présentées sous l'angle du développement local et le soutien aux initiatives locales (Polèse et Coffey, 1982).

21 Cette dernière configuration sera remise à jour au début des années 1980 par la montée en hégémonie de l'idéologie néolibérale. Celle-ci, caractérisée par la centralité du capitalisme financier, de nouveaux dispositifs internationaux de régulation et la grande réforme mondiale imposée aux États-nation par les ajustements structurels, amènera ces derniers à définir des interventions vis-à-vis des territoires transnationaux. Ce processus favorisera l'émergence de mesures, programmes, politiques de développement « continental » (Mercosur, Alena, etc.) ou encore de nouvelles scènes politiques (l'Union européenne).

22 Ces différents ordres de régulation ont guidé4 l'action des acteurs sociaux ou des agences tout en favorisant ou en prenant note de l'apparition d'un ensemble d'innovations qui ont contribué ou contribuent tant à leur mise en obsolescence qu'à l'émergence de nouvelles configurations5.

23 En résumé, le cycle de vie d'une innovation s'amorce par une invention ou une découverte. Il transite par la construction de son usage et se conclue, une fois que l'usage social est bien ancré, par une entrée éventuelle en obsolescence de sa valeur d'usage. La trajectoire institutionnelle d'une nouveauté se décompose donc en trois périodes bien distinctes où jouent un ensemble complexe et diversifié de mécanismes de sélection culturelle.

Les dimensions sociale et politique de l'innovation

24 Si le processus d'innovation relève de la construction d'un usage social, s'il correspond à l'encastrement de la nouveauté dans du social étendu, quelle serait la caractéristique propre aux dimensions purement sociale ou politique du processus ? Qu'y a-t-il d'intrinsèquement social, politique ou culturel dans le processus d'innovation prenant place à l'échelle d'un territoire ? Enfin, quelle différence poser entre la dimension sociale de l'innovation – liée au travail de construction de l'usage – et la finalité sociale d'une innovation représentée, par exemple, par une nouvelle offre de services : telle la création des Centres de la petite enfance au Québec dans les années 1990 ?

25 Nous posons comme hypothèse de travail que la dimension sociale de toute innovation renvoie au mécanisme par lequel s'établit l'encastrement de la nouveauté dans un tissu territorial. Sans territoire pas de socialité et sans socialité pas de territoire !

26 Par dimension sociale de l'innovation, nous entendons l'ensemble des actions individuelles et collectives, organisationnelles et institutionnelles qui sont déployées ou qui sont interpellées au moment de la construction de l'usage social d'une nouveauté.

27 Présentement, au niveau des territoires locaux du Québec, nous voyons émerger ou se construire ce que nous pourrions appeler un « esprit écologique ». La construction de ce dernier se fait à travers une myriade d'initiatives individuelles ou collectives, sises en des lieux et des moments qui font mouvance sans être nécessairement culturellement stabilisées. Nous pouvons voir là, à travers un « esprit du temps » en définition, une expression du contenu civilisationnel en devenir ; un peu à la façon dont les initiatives entreprenariales et le salariat ont lentement émergé tout au long de la longue période s'étendant du début du 15^{e} à la fin du 18^{e} siècles.

28 L'esprit écologique en émergence – symbolisé par le simple fait d'apporter son sac de coton à l'épicerie et de dire non au sac de plastique – est un geste anodin empreint, si certaines conditions sont respectées, d'un appel à une nouvelle orientation culturelle de l'être et du vivre ensemble. Tout en reposant sur une contestation de la légitimité de l'esprit non écologique, la mobilisation orchestrée autour de ce nouvel esprit exige une reconnaissance sociale non pas de l'acte, mais de l'orientation culturelle encastrée dans l'acte. Cette dernière questionne les logiques actuelles de production, de distribution, de circulation et de disposition de la richesse. Ce questionnement transite par un geste anodin qui rend compte tant d'une façon différente de réaliser le passage d'un produit, d'une idée, d'un comportement, d'une règle « d'une main à une autre » (son appropriation), que d'une façon différente de faire voyager les « choses » d'un lieu à un autre (sa localisation). Le geste anodin, si est reconnue l'orientation culturelle qu'il implique, peut s'agglutiner à d'autres traits culturels partageant une préoccupation

écologique semblable pour initier un ensemble de règles et de normes différentes de celles promues par l'ordre non écologique.

29 La multiplication de ces comportements ordinaires ou anodins permet la formation d'une masse qui, en fonction des caractéristiques et des identités développées peut former une grappe d'innovations en mesure de confronter des grappes d'innovations portées par l'ordre social qu'elles contestent. Advient un point de rupture où il faut se poser la question du nécessaire arbitrage d'un ordre sur l'autre.

30 En fonction des résultats de l'arbitrage (dans et par le dialogue social, la réforme ou la révolution), il est pensable d'envisager que les procédés et les produits, les routines et les comportements jugés écologiquement déficients, inéquitables et violents disparaîtront. Il est tout aussi pensable d'envisager que l'ordre non écologique soit capable de faire accepter les nouvelles règles et routines sans nécessairement entériner les valeurs écologiques qu'elles portent, opérant ainsi un détournement de leur contenu culturel au profit de la culture non-écologique. Le déploiement de l'État keynésien illustre bien la possibilité d'ajustement du capitalisme. Le keynésianisme permet la mise en place de mécanismes de redistribution et de solidarité sans que nos sociétés avalisent les principes profonds du solidarisme6.

31 Cet exemple révèle une chose importante. Il nous faut distinguer la double nature d'une innovation. En premier lieu, toute innovation est porteuse d'une finalité précise : c'est-à-dire d'être voué à une intention en tant qu'innovation de produit, de procédé ou organisationnelle. En deuxième lieu, à toute innovation est associée une orientation culturelle qui lui donne une portée symbolique. Elle est donc dotée, par les réseaux sociaux qui la portent, de « valeurs culturelles » principalement promues ou défendues par une élite, qui accompagnent tout le processus de son entrée dans de l'institutionnel. De plus, toute innovation est appelée à s'ancrer ou à contester son encastrement dans un espace territorialisé hiérarchisé.

La dimension sociale

32 Cette façon de concevoir l'innovation diffère profondément des conceptions traditionnellement retrouvées dans la littérature et que le Conseil de la science et de la technologie du Québec (2000) résume bien. Pour ce dernier, l'innovation peut être ramenée à deux cas de figure : celui, classique, de « l'innovation technologique » et celui, contemporain, de « l'innovation sociale ». La première forme relèverait de nouveaux produits ou procédés. La deuxième correspondrait à la mise en place de nouvelles pratiques sociales ou organisationnelles. Deux processus distincts selon le Conseil, qui rappellent la distinction entre « économie » et « société » (Parsons et Smelser, 1956), entre la production de la richesse (valeur économique) et la gestion du vivre ensemble (valeurs sociales).

33 Nous allons à l'encontre d'une telle séparation, sans nier toutefois qu'une innovation soit porteuse d'une orientation particulière, d'une couleur ou d'une essence qui puisse être technologique, sociale, économique, politique ou culturelle.

34 Selon notre perspective, la spécificité « sociale » de l'innovation, pour référer à quelque chose de distinct qui ne relèverait ni du politique, ni du culturel, ni du sacré ou de l'économique, ni du technologique ou de l'idéologique, correspond à ce qu'il y a de spécifiquement social dans la construction de l'usage de la nouveauté. C'est-à-dire, à ce

qui a trait aux modalités et aux agirs déployés pour créer des liens et des interfaces entre des individus, entre des groupes, entre des organisations, entre des institutions et entre des territoires, pour permettre l'appropriation de la nouveauté sur du long terme, pour rendre possible sa diffusion et son intégration dans le comportemental et le normatif.

35 L'étude de la dimension sociale de toute innovation consiste donc à comprendre comment des individus en arrivent à faire corps (en tissant des liens sociaux), à s'agglutiner autour d'idées nouvelles (pour former un état de cohésion sociale) : telles les liaisons et les cohésions propres à la proposition de recycler des déchets, de réduire sa consommation, d'habiter écologiquement un territoire rural isolé et de se mobiliser pour en préserver l'existence, à la façon dont le font des habitants de villages québécois ayant fait le choix d'explorer le solidarisme et l'écologisme, dont le village de Saint-Camille ou le projet écovillage des Trois-Côtes à Trois Pistoles.

36 Dans cette perspective, la « dimension sociale » de l'innovation se distingue de sa « finalité sociale ». Une garderie, une cuisine collective, une accorderie7 sont des exemples « d'innovations organisationnelles à finalité sociale », tout comme le téléphone cellulaire et le moteur à combustion sont des innovations à finalité technologique, tout comme l'industrie des nanotechnologies est une innovation à finalité industrielle. La dimension sociale et la finalité sociale coexistent dans le processus d'innovation.

37 La finalité économique d'une nouveauté, telle la création du réseau territorial des caisses populaires dans les villages du Québec par le Mouvement Desjardins, ne fait pas de ce Mouvement uniquement une innovation économique. L'étude de l'institutionnalisation de ce mouvement permet de repérer du « social innovant » dans le savoir faire et le savoir être utilisés par les promoteurs du Mouvement pour mobiliser des appuis et contourner les obstacles qui sont apparus tôt dans son développement (Lévesque et Bouchard, 1997).

La dimension politique

38 À la dimension sociale de la mobilisation entourant l'innovation que représente le Mouvement Desjardins s'ajoute aussi une dimension politique. Comment définir autrement cette dimension politique que par la façon dont les fondateurs du Mouvement ont apporté des réponses aux questions concernant la répartition du pouvoir, les modalités de gouvernance et la place de la démocratie dans le projet de formation de la première Caisse populaire puis du Mouvement Desjardins ? Cette dimension politique est révélatrice d'une volonté de définir autrement les rapports de pouvoir dans l'organisation. Le projet de Caisses populaires, de construction d'une offre de finance solidaire coopérative, repose sur la promotion d'une logique d'intégration à la société qui mobilise plus que l'idée d'échange par l'activité marchande. Le projet met en scène une logique de réciprocité et de redistribution portée par un nouveau type d'entreprises relevant de l'économie sociale.

39 En valorisant le modèle coopératif, lequel se veut un dispositif plus solidaire de gestion d'une entreprise financière que ne le représentaient les dispositifs des banques privées alors en existence, le modèle bancaire Desjardins se donne les outils pour avoir un impact sur la représentation des rapports de pouvoir construits par et dans l'activité

économique de financiarisation. Propriété collective, ancrage local, gouvernance citoyenne, investissement social, ristourne aux membres, représentent autant d'éléments de distinction politique mis de l'avant par ce modèle. Il s'agit d'une autre façon de gérer les rapports de pouvoir, où le modèle coopératif en vient à questionner le modèle privé de gouvernance du rendement sur le capital.

40 Au sens polanyien (Cangiani, Maucourant, 2008), nous sommes en présence d'un des éléments contribuant à la construction d'un nouvel épistémè, démocratique, appelé, dans un avenir possible à remplacer l'épistémè libéral en place. Cette dimension politique percole, dans le système bancaire capitaliste, la faisabilité de l'idée qu'il est possible d'implanter un mode plus démocratique de gouvernance et de coordination des organisations économiques.

L'innovation une finalité spécifique doublée d'un social innovant

41 Attardons-nous maintenant à la dimension sociale de l'innovation. Celle-ci tient à la « finalité sociale de la nouveauté », mais aussi et surtout au « social innovant » mis en scène pour permettre à l'innovation d'être socialement retenue. La notion de « social innovant » permet d'illustrer ou de rendre compte du travail novateur accompli par des acteurs sociaux pour susciter l'association et l'adhérence d'individus, de groupes, d'organisations, de collectivités ou de territoires à la définition d'un usage social. En d'autres mots, une innovation pourrait ne pas avoir de finalité sociale spécifique, mais mettre en scène du social innovant. Pour les chercheurs, relever ce social innovant rend compte de la façon dont ont été établies de nouvelles modalités de dialogue et d'alliance entre des acteurs sociaux pour que soit reconnu ce qui ne l'était. Ce travail de recherche est révélateur du modus operandi déployé pour rendre compte de la visibilité, de la pertinence et du caractère incontournable de ce qui était auparavant perçu comme contournable, impertinent et invisible.

42 À partir d'une étude que nous avons réalisée sur des alliances prenant place entre des syndicats québécois et des organisations locales pour contrer des fermetures d'usines (Klein et Fontan, 2003), il est possible d'illustrer ce que nous entendons par la dimension « social innovant ». Dans cette étude, le social innovant est apparu lorsque nous avons été en mesure de montrer comment des représentants de syndicats locaux ont réussi à créer des alliances avec des organisations locales pour mieux mobiliser leur propre appareil syndical et faire en sorte que ce dernier saisisse l'importance de leur lutte et mobilise à son tour d'autres acteurs, dont les différents paliers de gouvernement. Le social innovant est donc apparu dans la stratégie de mobilisation de ressources que notre groupe de travail a mis en évidence et aussi la manière dont cette démonstration a été réalisée : par l'intermédiaire d'un mode de systématisation des connaissances fondé sur la recherche partenariale (Fontan, 2006). Nous avons été parti prenante du « laboratoire » en tant qu'acteur participant à une mise en maïeutique du savoir, dans une perspective d'action sociale à portée syndicale et développementale.

43 Le fait de lutter à l'échelle locale pour la survie d'emplois de qualité et le maintien en activité d'une entreprise était déjà présent dans la culture syndicale. Il n'y avait donc pas innovation à ce niveau, cela ne représente pas en soi une innovation, mais la façon de faire du réseautage pour y parvenir et la manière de développer des liens sociaux

pour atteindre cet objectif, elles, sont novatrices. Elles relèvent du social innovant. Notre étude, en systématisant les processus mis de l'avant par des syndicats locaux, a permis à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) de circonscrire un modèle syndical de mobilisation locale, lequel a servi à la réécriture d'un guide syndical de la FTQ portant sur la prévention des fermetures d'usine.

44 Revenons à l'exemple précédent sur la question des innovations liées à l'esprit écologique. Si « l'innovation ordinaire » que représente le comportement nouveau d'apporter son sac à l'épicerie a un potentiel culturel fort en termes d'orientation normative, ce geste ne peut en soi permettre une révolution culturelle. Pour le faire, il doit être accompagné d'une multitude d'autres gestes de façon à former des grappes comportementales ; il doit aussi être en mesure de contaminer le sens culturel porté par d'autres innovations qui pourraient alors s'inscrire dans le nouvel esprit écologique, et ce, que ces innovations soient d'ordre technologique ou économique, organisationnelle ou institutionnelle.

45 Les innovations ordinaires, en tant qu'atomes libres, peuvent difficilement être des moteurs de changement. Articulées les unes aux autres, mises en forme, leur potentiel transformateur prend de l'importance. Cette mise en forme vers l'institutionnel formel constitue une autre illustration de ce que nous entendons par le caractère « social innovant » d'une innovation. Immanquablement, cette mise en forme institutionnelle finit par relever du « débat social », lequel représente un appel à la formulation de réponses collective aux problèmes posés. Des réponses qui peuvent prendre la forme simple de l'application du bon sens ou de l'intelligence collective et se traduire par des entendements qui font consensus. Elles peuvent tout aussi bien être médiatisées dans le désaccord ou la violence via des disputes, des conflits ou des crises. Bref, par le dialogue ou dans le conflit, il est exigé des élites de toute société, aux aristocraties de tout modèle sociétal, de répondre favorablement ou non aux exigences énoncées par des individus, des acteurs ou des agences via les processus innovants. Ceci constitue une des voies conduisant à la transformation du vivre et de l'être ensemble.

La voie utilitariste d'intégration des processus innovants

46 Le capitalisme est un mode de structuration du vivre et de l'être ensemble qui valorise l'intégration de la nouveauté, y compris la nouveauté à finalité subversive. Non pas parce que la matrice de la modernité avancée recèle une intelligence sociale supérieure à celle des matrices civilisationnelles précédentes, mais bien parce que l'esprit capitaliste porté par les acteurs de la modernité avancée a réussi à faire du savoir et de la connaissance des outils passifs et aseptisés de transformation sociale.

47 L'innovation, en tant que mode d'expression d'une critique sociale ou en tant qu'appel au dépassement des limites auxquelles nous sommes confrontées, n'est pas en soi garante de progrès au sens solidariste, altériste ou écologiste. L'analyse du processus innovant montre bien que ce dernier est avant tout un champ d'exercice de luttes sociales portant sur le sens final que nous entendons donner à un nouvel usage social. Le passage du sac de plastique pour l'épicerie au sac de coton n'est pas considéré comme le produit d'une lutte sociale, au sens faible du terme. Et pourtant, l'adoption de ce nouveau produit s'inscrit dans des rapports de concurrence entre capitalistes, sur le

meilleur moyen de satisfaire les besoins infinis des consommateurs et sur les fondements universels du principe du « tout à jeter », ou encore sur le droit absolu de générer des externalités sans avoir a en assumer les coûts. Il s'inscrit aussi dans des rapports écologiques entre consommateurs et producteurs sur les fondements même de la façon de « disposer » des biens générés par nos sociétés : accoler ou non à tout procès de consommation ou de production l'obligation de devoir intégrer le principe des « 3 R » : réduire, réutiliser, recycler. Cette innovation, banale en soi, nous montre que derrière chaque nouveauté nous retrouvons en filigrane la présence d'enjeux de société.

Initiative locale, innovation et développement territorial

48 Bien que les facteurs porteurs de transformation sociale dans un territoire soient d'origine plurielle, nous sommes particulièrement intéressés par ceux incubés dans des cellules ou dans des unités d'actions collectives que nous nommons « initiatives locales ».

49 L'initiative locale représente un des « lieux moments » à partir duquel la nouveauté s'ancre dans les rapports sociaux. L'initiative locale visant le développement d'un nouvel usage social implique forcément une prise de position par rapport aux modalités à partir desquelles des transferts se font : dans la réciprocité, l'équité et l'égalité, d'une part, ou dans l'aliénation, l'inégalité et la domination, d'autre part. C'est donc dire que l'initiative locale développée autour d'une nouveauté est confrontée au fait de devoir prendre position vis-à-vis les rapports sociaux existants. L'initiative locale, comme lieu laboratoire est une mini scène d'action confrontée au passage obligé que constitue la reproduction ou la redéfinition des rapports sociaux : tels les rapports genrés, gérontocratiques, ethniques, démocratiques, salariaux, développementalistes, écologiques, etc.

50 À l'échelle du territoire local, pour des élites ou pour des leaders, une innovation représente une possibilité de reproduire le statu quo, ou encore une opportunité tant pour définir de nouveaux rapports que pour redéfinir les anciens. En reprenant la terminologie de Polanyi (1992), chaque nouveauté se traduit par une circulation concrète de ressources entre les mains d'individus (mouvement d'appropriation) et entre des lieux (mouvement de localisation). La nouveauté offre la possibilité d'accéder à de nouvelles valeurs (tangibles ou intangibles, monétaires ou sociales) et pose donc la question de la juste répartition des bienfaits liés à son usage. Les choix des acteurs, par leur vouloir, peuvent s'effectuer dans la réciprocité (don – contre don), dans une logique d'échange (le marché) ou via la redistribution (providentialisme public). Chaque voie donne accès à des modalités qui sont plus ou moins solidaires, plus ou moins reconnaissantes de l'identité d'autrui, plus ou moins écologiques, et ce, via les mécanismes qui sont mis en place pour assurer l'appropriation et à la localisation des avoirs, des pouvoirs et des savoirs. En tant qu'espace politique, le laboratoire que représente l'initiative locale traduit des occasions de négocier ou de renégocier les termes des échanges et les frontières des localisations à partir desquels le passage à l'institutionnel est en mesure de s'opérer.

51 Le processus innovant est forcément politique, au même titre qu'il est social et culturel. Curieusement, cette dimension est souvent niée et encore plus souvent occultée par les acteurs locaux qui sont investis d'un esprit de prédation ou de domination. Nos travaux

sur le développement économique communautaire et l'implantation d'initiatives locales à Montréal le montrent bien (Fontan, 1992 ; Fontan, Klein, Lévesque, 2003). Ils indiquent que le processus d'innovation se fait, entre les acteurs concernés, par et dans le débat, par et dans des désaccords, et certainement dans le conflit. Ils montrent bien comment s'exercent entre acteurs les options mises de l'avant par Hirschman (1970) pour qualifier les choix de l'acteur. L'acteur collectif s'exprime d'abord dans un élan qui rassemble des personnes et il le fait sur un semblant de base égalitaire. Puis des fissures apparaissent dans le développement de l'usage de la nouveauté : fissures qui font que certains expriment leur loyauté au leadership déployé par certains d'entre eux alors que d'autres décident de confronter le leadership, ou de simplement se retirer. Les avenues du « loyalty, voice, exit » sont très présentes dans la construction d'un usage social. Elles accompagnent d'ailleurs l'institutionnalisation d'un usage social.

52 Le processus innovant favorise l'établissement d'un dialogue entre les acteurs sociaux. Il est l'occasion d'une mise en transparence des enjeux sociaux qu'il met en scène. Le fait de proposer de nouvelles ressources pose automatiquement la question de leur arrimage au social existant, de leur utilité, de leur rentabilité économique, politique ou sociale ; suscitant dès lors, la voie à leur capitalisation, à leur politisation, à leur sacralisation ou à leur symbolisation (Zelizer, 2005). Le processus innovant représente un investissement pouvant libérer de nouveaux pouvoirs, avoirs ou savoirs. Conséquemment, il est porteur d'enjeux sur lesquels les acteurs sociaux d'une territorialité doivent s'entendre. Très concrètement, il pose la question de l'orientation, du choix et de la mise en application des valeurs auxquelles donne accès la nouveauté.

53 Nous retenons donc de l'initiative locale qu'elle représente un des lieux-moments à la disposition des acteurs sociaux pour définir ou redéfinir les rapports sociaux. En revendiquant un parc industriel à vocation communautaire au cœur de Montréal, la Corporation de développement économique communautaire Rosemont-Petite-Patrie (CDEC-RPP) a suscité du développement local par la création d'emplois à même un mode dit communautaire d'appropriation, de localisation et de temporalisation de ressources endogènes et exogènes (Fontan, Klein, Tremblay, 2005). De même, en revendiquant le droit à « l'habiter durable » en milieu rural, la communauté de Saint-Camille en Estrie propose de nouvelles modalités dans la façon de développer ce milieu autour d'un nouveau rapport à l'environnement, autour d'une revitalisation culturelle-artistique, autour de nouvelles populations, pour insuffler une vitalité communautaire au village (Champagne, 2008).

54 En recevant le mandat d'actualiser le Projet Angus et en se définissant comme une entreprise d'économie sociale, la Société de développement Angus (SDA) a ouvert la voie à l'adoption d'une proposition économique de production et de redistribution de la richesse différente de la proposition portée par des organisations publiques ou privées chargées du développement de parcs industriels au Québec. Cette différence s'inscrit dans les réalisations de la SDA en termes de création d'emplois locaux (sur les 1 200 emplois créés depuis 1996, 80 % sont des emplois locaux), en termes de propriété collective du terrain (l'ensemble de la zone industrielle a été rachetée à l'ancien promoteur privé et fait l'objet d'une tenure communautaire), en termes de promotion de l'économie sociale (le quart des 1 200 emplois relève de cette économie), en termes de développement durable (politique de transport collectif et actif ; politique de

construction selon la norme LEED (Leadership in Energy & Environmental Design) ; gestion des matières résiduelles).

55 Ceci dit, il nous faut à présent revenir sur le lien prenant place entre innovation et développement territorial. Comment l'innovation, par l'initiative locale, contribue-t-elle au développement territorial ? Pour apporter des éléments de réponse à cette question, nous devons effectuer une petite parenthèse historique.

56 Le processus d'appropriation d'un territoire par une communauté repose sur une mise en propriété identitaire et juridique de ressources naturelles, dans un premier temps, puis, dans un second, de ressources culturelles. Dans le processus de marquage identitaire et juridique d'un espace naturel, les composantes de l'écosystème deviennent, pour une communauté humaine, des ressources à utiliser ou à protéger. Une fois ce premier acte de captation culturelle accompli, le rapport au territoire se transforme pour passer d'un rapport relationnel écologique, l'être humain comme une des entités partie prenante d'un écosystème, à un rapport social territorialisé signifiant la définition d'un droit culturel de gérance sur un écosystème.

57 Pour les communautés humaines, le passage à un rapport social territorialisé hégémonique, c'est-à-dire caractérisé par la domination culturelle d'une espèce sur les autres, se concrétise par la naturalisation « d'un droit de gérance territorial »8. Ce passage devient évident avec l'apparition des premières grandes civilisations urbaines, c'est-à-dire vers le septième ou le sixième siècle avant l'ère chrétienne. À ce moment de notre histoire, l'appropriation du territoire à partir d'un ensemble institutionnel intégré au sein d'une matrice culturelle territorialisée est telle qu'elle permet aux communautés humaines d'être des propriétaires exclusifs des ressources sises sur le dit territoire.

58 Cette courte parenthèse nous permet penser le rapport social à la territorialité. L'entrée en scène du rapport territorial, qui représente le moment où il y a mise en propriété totale et droit absolu de l'humain sur un environnement particulier, fait en sorte qu'une communauté territoriale peut aménager et transformer un environnement à sa guise.

59 La généralisation du modèle de l'État-nation à l'ensemble des sociétés de la planète au cours des deux derniers siècles montre en quoi le « rapport territorial moderne » est une innovation marquante pour assurer aux collectivités humaines dominantes ou aspirantes à la domination un contrôle sur des personnes et des lieux. Le droit de gérance que représente l'État-nation fut étendu par expansion migratoire ou par la conquête d'autres territoires. Résultat, à l'exception de quelques zones neutres, la majorité des espaces habitables de la planète relève maintenant de propriétés nationales. Autour du territoire national, les acteurs sociaux ont structuré un ensemble d'arrangements et d'agencements institutionnels qui constituent, avec l'ensemble mis de l'avant par le marché, une des voies privilégiées pour contenir et orienter le développement culturel.

60 Toute initiative locale qui est structurée autour d'une innovation, quelle que soit sa finalité, est confrontée aux matrices de la territorialité et du marché pour assurer la construction de son usage social. Les initiatives qui tentent d'échapper à cette logique se retrouvent confinée à travailler au développement d'une des voies de la contre hégémonie.

61 Concrètement, une proposition de revitalisation d'une friche industrielle ou d'une zone rurale est confrontée à l'hégémonie promulguée par la territorialité et le marché dans lequel elles sont insérées. Tout aussi concrètement, cette proposition devra, pour voir son usage social être reconnu, affronter la dimension instituante et contraignante du territoire et du marché qui se posent comme institutions normatives devant être reproduites ou développées. Aller à l'encontre cet état de fait implique pour un acteur de se doter des moyens et des capacités pour questionner la légitimité des rapports sociaux présents sur son territoire national ou promulgués par le marché libéral. Va t-on prioriser des emplois masculins au détriment d'emplois féminins ? Quelle place sera faite aux jeunes travailleurs et aux travailleurs moins scolarisés, aux personnes de souche versus aux personnes réfugiées ou issues de l'immigration ? Quelles modalités de redistribution de la richesse seront proposées à l'échelle locale ? Quelle orientation donnera-t-on au commerce lointain ? Quelles modalités de gouvernance seront avancées ? Comment l'écosystème sera-t-il pris en considération, eu égard à la ponction de ressources entropiques et à la disposition de matières résiduelles ?

62 Au cœur de cette façon de comprendre le lien entre innovation et territorialité se trouve l'idée que le développement local se construit non pas en bloc, mais qu'il résulte d'une concaténation d'actions individuelles ou collectives déployées à partir d'initiatives locales ou de projets locaux ayant des intentionnalités et des intérêts souvent divergents, mais parfois convergents. Les initiatives locales ou les projets locaux représentent des laboratoires autour desquels du lien social et de la cohésion sociale prennent forme, dans lesquels se jouent des scènes et s'actualisent des représentations du politique à instaurer où à défier.

63 Parler de territorialité en termes de rapport social indique clairement que l'innovation prenant place dans ou sur un territoire, en tant que finalité et processus, est immanquablement confrontée aux grandes orientations portées par les rapports sociaux dominants. Le modèle coopératif en ex Union Soviétique et celui en place au Québec présentement sont des innovations économiques qui ont pris la couleur permise par les grandes orientations culturelles intégrées dans la territorialité propre à chacune de ces formations sociales.

64 Le modèle coopératif qui prendrait place dans un territoire doté d'une épistémè coopérative aurait une tout autre incidence culturelle que celle réalisée par le modèle coopératif québécois. Il serait alors confronté à d'autres contraintes et permettrait des avantages différents. Territoire et marché apparaissent dès lors comme les carcans institutionnels instaurés par des élites dominantes pour contenir et orienter la machine à créativité qui renouvelle continuellement le substrat culturel. L'enjeu ultime du lien entre territorialité et innovation est donc celui prenant place entre des élites nouvelles et anciennes dans la lutte ouverte ou fermée qu'elles se livrent pour définir des sentiers de dépendance. L'enjeu pour les initiatives locales est de continuer à offrir aux acteurs sociaux désirant s'investir de cette mission un espace pouvant leur offrir un cadre encore doté d'une marge de manœuvre suffisant à la définition d'un usage social marginal, ayant la possibilité de confronter la norme.

Conclusion

65 La posture théorique que nous avons adoptée permet de contourner les tendances explicatives de type utilitariste qui confinent l'étude de l'innovation à l'analyse

formelle de sa finalité économique ou technologique. Certes la compréhension de l'utilité recherchée par l'acteur social est importante pour comprendre ses motivations. Il est tout aussi fondamental de saisir le contexte qui conduit l'acteur social à opter ou non pour un nouveau dispositif (les budgets participatifs à l'échelle municipale par exemple). Toutefois, dans une perspective où la nouveauté (invention ou création) ne peut s'ancrer dans la société sans relever le défi de valider ou d'invalider la nature des rapports sociaux en place, il importe de comprendre, par et dans la construction de liens sociaux (dimension sociale du processus d'innovation), comment s'insèrent les rapports de pouvoir dans la nouveauté proposée (dimension politique du processus d'innovation). En termes parétiens (Pareto, 1968 (1917)), il importe de saisir comment, parmi les acteurs sociaux participant au processus d'innovation, certains contribuent à la reproduction de rapports sociaux existants (l'échange inégal entre territoires), alors que d'autres œuvrent à la configuration de nouveaux rapports (l'échange équitable entre le Nord et le Sud).

66 Au-delà de l'aspect formel revêtu par une nouveauté – l'utilisation du sac de coton – il importe également de mettre à jour et les façons dont le social est impliqué par la mobilisation et l'exclusion de personnes, et comment parmi les personnes incluses se construit une politisation de leur mise en relation, pour produire une captation différenciée des valeurs rendues possibles par l'innovation. Travailler à partir des dimensions sociale et politique du processus d'innovation permet au chercheur de prendre connaissance du tour de magie qui permet à certains acteurs de faire qu'une idée anodine à la marge (les OGM) en arrive non seulement à devenir un nouveau standard de production et de commercialisation de céréales, mais aussi et surtout comment elle le fait en renforçant, d'un côté, les mécanismes de captation des richesses, et, de l'autre, les procès de dépossession de l'autonomie productive des agriculteurs.

67 Au terme de cet article ayant la forme d'une réflexion exploratoire fondée sur plusieurs décennies d'étude d'initiatives locales innovantes en émergence ou consolidées, nous pouvons poser quelques constats.

68 Premièrement, le lien entre territorialité et innovation montre clairement le rôle et la place centrale jouée par les dimensions sociale et politique dans la construction de nouveaux usages sociaux. L'innovation ne peut être pensée uniquement sous l'angle de son utilité ou de sa finalité. Elle doit aussi être pensée comme un processus de construction d'un usage où entrent en scène la coopération, la négociation, les compromis et les rapports de force : donc du social et du politique.

69 Deuxièmement, l'analyse du territoire en tant qu'institution sociale nous a permis de situer ce dernier au même niveau que la culture et la société. Territoire et marché d'un côté, culture et société de l'autre, apparaissent comme des méta cadrages au sein desquels le social et le politique sont appelés à se déployer au rythme des actions menées par des acteurs individuels et collectifs pour actualiser le vivre ensemble. La création et le processus innovant sont donc contraints par ces méta cadrages, mais ils le sont de façon partielle puisqu'ils rendent possible l'existence de marges de manœuvre ; à partir desquelles peut s'effectuer une transformation de la culturalité, de la territorialité et de la « sociétalité ».

70 Troisièmement, pour les acteurs sociaux, le potentiel transformateur de l'innovation apparaît lourdement piégé par le poids de l'histoire. Si des marges de manœuvre existent, nous avons montré qu'elles ne peuvent exister sur la seule base de leur

efficience ou de leur pertinence pour les acteurs sociaux, mais qu'elles sont plus le produit d'une volonté d'aller dans cette direction par certains des acteurs sociaux (en fonction des rapports de force ou d'opportunité en place) ou par le poids de certains facteurs historiques (sentiers de la dépendance).

71 Le poids de l'histoire humaine nous montre le peu de succès qu'ont connu les systèmes sociétaux ayant prise en compte le solidarisme et l'écologisme. Ils ont été tout simplement éliminés ou acculturés par des systèmes sociaux dotés d'arrangements institutionnels fondés sur des rapports sociaux très inégalitaires et irrespectueux des équilibres écologiques. En fonction de cette histoire récente de l'humanité dominée par des préoccupations faiblement respectueuse de la solidarité, de l'altérité et de l'écologie, il apparaît légitime de se demander comment la stratégie de transformation sociétale par l'innovation peut être à la hauteur des défis posés par la nouvelle question mondiale. Il apparaît évident que cette dernière sied plus à une démarche élitiste réformiste prônant une adaptation continue et faiblement critique qu'à une démarche révolutionnaire radicale.

72 Au niveau culturel, pour effectuer un saut qualitatif d'importance, les acteurs sociaux devront miser sur une opération rapide de transformation des grands cadrages institutionnels. Il leur faudra agir principalement à partir de la fenêtre d'opportunité que représentent les deux premiers temps du processus d'institutionnalisation : à savoir la créativité et surtout les premiers pas de la construction de l'usage social. Ce processus, comme nous avons pu le démontrer, est central puisqu'il est au cœur des moments cruciaux autour desquels s'effectue la sélection culturelle.

73 Si une telle opération est rendue possible, il en résulterait une transformation spectaculaire des arrangements institutionnels. Si la voie d'un nouvel « esprit du temps » en émergeait et que ce dernier faisait de l'éthos solidaire, altérique et écologique ses assises centrales, il en découlerait un nouveau cadre de régulation des rapports prenant place entre les humains, de même qu'entre les humains et les autres espèces et constituantes des écosystèmes.

74 Il apparaît clairement que nous avons le bagage cognitif et les technologies pour réaliser un tel saut qualitatif (Castoriadis, 1975). Reste à savoir si nous avons la volonté de le faire « juste à temps ». C'est-à-dire, avant que les urgences ne libèrent le potentiel de barbarie qui sommeille en nous

BIBLIOGRAPHIE

Alter, Norbert (2000). *L'innovation ordinaire*. Paris : Presses universitaires de France. 278 p.

Aydalot, Philippe (2006). « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs ». In Roberto Camagni et Denis Maillat (dir.). *Milieux innovateurs. Théories et politiques*, Paris : Economica, pp. 20-41.

Aydalot, Philippe, (dir.) (1986). « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs ». Chap. In *Milieux innovateurs en Europe*. Paris : GREMI, pp. 347-361.

Boltanski, Luc et Eve Chiapello (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard. 817 p.

Boyer, Robert (1986). *Capitalismes fin de siècle*. Paris : Presses universitaires de France. 268 p.

Bourdieu, Pierre (2008). *Esquisses algériennes*. Paris : Seuil – Liber, textes édités et présentés par Tassadit Yacine, 411 p.

Cangiani, Michele et Jérôme Maucourant (2008). *Essais de Karl Polanyi*. Paris : Seuil. 585 p.

Castoriadis, Cornelius (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Seuil.

Champagne, Christine (2008). *Développement écovillageois et renouveau de l'habiter rural : le cas de Saint-Camille au Québec*. Montréal : Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise, 150 p.

DiMaggio, Paul J. et Walter W. Powell (1983). « The iron. Cage Revisited : Institutionnal Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. American Sociological Review. vol. 48. N. 2. April. pp. 147-160.

Fontan, Jean-Marc (2006). « La recherche partenariale en économie sociale au Québec ». Horizons, vol. 8, n. 2. pp. 16-21.

Fontan, Jean-Marc (1992). *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*. Montréal : Université de Montréal. 585 p.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque (2003). *Reconversion économique et développement territorial*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 340 p.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (2008). « Social Innovation at the Territorial Level : from Path Dependency to Path Building ». Dans Drewe, P., Klein, J.L., Hulsbergen, E. (eds), *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization* », Amsterdam, Techne Press, pp. 17-27.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique : le cas de Montréal*, Paris, L'Harmattan. 170 pages.

Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay (éditeurs) (1999). *Entre la métropolisation et le village global*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 325 p.

Granovetter, Mark (1973). « The Strength of Weak Ties ». *American Journal of Sociology*. vol. 78, no. 6. mai. pp. 1360-1380.

Granovetter, Mark (2002). « A Theoretical Agenda for Economic Sociology ». Dans Mauro Guillen, Randall Collins, Paula England et Marshall Meyer, editors. *The New Economic Sociology : Developments in an Emerging Field*. New York : Russell Sage Foundation. pp. 35-59.

Hirschman, Albert (1970). *Exit, voice, and loyalty. Responses to decline in firms, organizations, and States*. Cambridge : Harvard University Press. 162 p.

Hollingsworth, Rogers J. (2000). « Doing institutional analysis : implications for the study of innovations ». Review of International Political Economy. 7. pp. 595–644.

Julien, Pierre-André, Louis Raymond, Réal Jacob et Georges Abdul-Nour (2003). *L'entreprise réseau*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. 498 p.

Klein, Juan-Luis, Jean-Marc Fontan (2003). « Syndicats et collectivités dans la gouvernance locale : une recherche exploratoire à Montréal ». Recherches sociographiques. XLIV, 2, 2003. pp. 239-266.

Latour, Bruno et Steve Woolgar (1986). *Laboratory Life : The Social Construction of Scientific Facts*. Princeton : Princeton University Press. 294 p.

Lévesque, Benoît et Marie Bouchard (éditeurs) (1997). *Desjardins : une entreprise et un mouvement ?* Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec. 352 p.

Mills, C. Wright (1956). *The Power Elite*. Oxford : Oxford University Press. 423 p.

Morgan, Arthur E. (1934). « Purposes and Methods of the Tennessee Valley Authority ». Annals of the American Academy of Political and Social Science. vol. 172. pp. 50-57.

Nikonoff, Jacques (2005). *Les cent jours de Roosevelt à Villepin*. http://www.france.attac.org/spip.php ?article5382.

OCDE (1995). *The Measurement of Scientific and Technological Activities. Proposed Guidelines for Collecting and Interpreting Technological Innovation Data*. Paris : DSTI, OECD / European Commission Eurostat. Oslo Manual. 2nd édition.

Pareto, Vilfredo (1968 [1917]). *Traité de sociologie générale*. Paris-Genève : Librairie Droz. 1re édition, 1917. 3e tirage français, 1968. 1818 p.

Parsons, Talcott et Neil Smelser (1956). *Economy and Society*. New York : The Free Press. 322 p.

Polanyi, Karl (1992). « The Economy as Instituted Process ». Dans Granovetter, Mark Swedberg, Richard. *The Sociology of Economic Life*. Oxford : Westview Press. pp. 29-51.

Polanyi, Karl (1983). *La grande transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris : Gallimard. 419 p.

Polanyi, Michael (1958). *Personal Knowledge. Towards a post-critical philosophy*. London : Routledge and Kegan Paul. 305 p.

Polèse, Mario et William J. Cofffey (1982). *Les politiques de développement local : éléments de définition*. Montréal : Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation. 39 p.

Reynaud, Jean-Daniel (1979). « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe ». *Revue française de sociologie.* pp. 367-376.

Schwartz, Peter, Peter Leyden et Joel Hyatt (2000). *La grande croissance. Vingt ans de prospérité nous attendent. Êtes-vous prêts ?* Paris : Robert Laffont. 349 p.

Sekine, Kenichi (1983). *Kanban. Gestion de production à stock zéro*. Paris : Editions Hommes et Techniques. 90 p.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Jean-Marc Fontan (1994). *Le développement économique local*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec / Télé-Université. 579 p.

Vilfredo Pareto (1891-1929), *Traité de sociologie générale*. Paris-Genève, Librairie Droz, 1re édition, 1917, 3e tirage français, 1968, 1818 pages. Collection

Veblen, Thorstein (1899). *The theory of the leisure class*. New York : The Macmillan Company.

Wallerstein, Immanuel. (1974, 1980, 1989). The Modern World-System. vol. I. 1974. Mercantilism and the Consolidation of the European World-Economy, 1600-1750. vol. 2. 1980.The Second Era of Great Expansion of the Capitalist World-Economy. vol. 3. 1989. New York : Academic.

Capitalist Agriculture and the Origins of the European World-Economy. vol. 1. 1974.

White, Harrison. 1992. *Identity and Control : A Structural Theory of Social Action*. Princeton : Princeton University Press. Pages.

Zelizer, Viviana. 2005. *La signification sociale de l'argent*. Paris : Seuil-Liber. 349 pages.

INDEX

Mots-clés : appropriation, développement, innovation sociale, localisation, Polanyi, territoire, vivre ensemble
Keywords : appropriation, development, living together, localization, Polanyi, social innovation, territory

AUTEUR

JEAN-MARC FONTAN

Département de sociologie, UQAM